

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 02 mars 2022

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Laurence FRANCAERT – Isabelle GEINDRE – Berthe-Ange LAUDET – Céline MITHIEUX – Claire PEREZ – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE
MM. Mohamed AZOUAGH – Pierre-Louis BESSON – Benoît CHIRON – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Olivier MARMET – Luis-Michel RODRIGUEZ – Fabien OLKOWICZ – Laurent TOCHON – Bruno STELLIAN

Excusés :

Mathias LEBLOIS donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON
Cyril MONIOT donne pouvoir à Brigitte BOCHATON
Julien BOURGEOIS donne pouvoir à Fabien OLKOWICZ
Isabelle DAILLE donne pouvoir à Isabelle GEINDRE
Julien ROUTIN donne pouvoir à Bruno STELLIAN
Eva CAPIZZI
Thierry DUBOIS

Brigitte Bochaton invite le Conseil Municipal à :

- désigner le secrétaire de séance : **Luis-Michel Rodriguez**
- approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité

Madame le Maire informe que, comme indiqué par la chargée des affaires immobilières et foncières de Grand Chambéry qui a été interrogée sur la légalité ou pas de la transmission des DIA en conseil municipal comme nous le faisons précédemment, les DIA qui ne font pas l'objet d'une volonté de préemption du Maire ne peuvent pas être diffusées aux conseillers municipaux ni à aucune personne autre que le maire et l'adjoint à l'urbanisme : « les élus qui doivent voir les DIA doivent avoir une fonction à la mairie qui soit en rapport direct avec les DIA, qui en ont besoin pour exercer leurs missions ».

L'agglo nous informe par ailleurs que si on veut voir toutes les ventes sur la commune de Jacob-Bellecombette et sur l'agglo, il faut se rendre sur le site de l'Etat : <https://app.dvf.etalab.gouv.fr>

Antoine Fatiga n'est pas d'accord car un conseiller municipal doit avoir accès à tous les documents communaux. Il cite à ce titre, l'article L. 2121-13 du CGCT (Code Général des

Collectivités Territoriales) dispose que « tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune ».

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour concernant la vente de livres usagés ou obsolètes de la médiathèque à 2€.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise cette vente de livres.

ORDRE DU JOUR

1. Instauration d'un périmètre de prise en considération d'une étude et de sursis à statuer sur le secteur Cascade

Brigitte Bochaton rappelle qu'un cahier des charges pour une étude d'urbanisme pré-opérationnelle sur le secteur Cascade a été rédigé, avec l'accompagnement technique de Grand Chambéry.

Cette étude a pour objectifs d'élaborer un plan de composition urbaine et paysagère préalable à la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et à la programmation de travaux d'aménagement de voirie.

Afin de tenir compte de l'étude en cours, il est apparu nécessaire d'instaurer un périmètre de prise en considération de cette étude et la mise en place d'un sursis à statuer sur ce périmètre.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'instauration d'un périmètre de prise en considération d'une étude et de sursis à statuer sur le secteur Cascade.

2. Elaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) : Présentation des orientations générales

Pierre-Louis Besson énonce que La loi Grenelle II a instauré la caducité des règlements locaux de publicité communaux au 13/07/2020 avec toutefois un report de 2 ans soit au 14/07/2022 pour les collectivités ayant prescrit l'élaboration de leur RLPI.

L'élaboration du RLPI a été prescrit par le conseil communautaire en mars 2019 ; Grand Chambéry étant compétent pour son élaboration.

La phase de diagnostic étant terminée, nous passons à la phase 2 qui concerne les orientations générales du RLPI, équivalentes au PADD du PLUi HD, elles doivent faire l'objet d'un débat au sein de chaque conseil municipal avant la tenue d'un débat de synthèse au sein du conseil communautaire.

Une vidéo de Grand Chambéry sur les orientations du RLPI est projetée en séance.

Antoine Fatiga regrette qu'on ne dise rien nulle part sur la façon d'accompagner ceux qui ne sont pas en conformité à ce jour.

Le conseil municipal, prend acte de la tenue du débat.

3. Travaux de l'amélioration de l'éclairage public : signature d'une convention de transfert des certificats d'économie d'énergie (CEE) au syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES)

Marie-Laure Chevallier rappelle que dans le cadre des travaux d'amélioration de notre éclairage public, nous avons sollicité une subvention auprès du syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) qui nous a accordé une aide de 13 310€ pour le changement de 77 luminaires, pour un montant HT de travaux éligibles de 51.956€.

Cette opération est génératrice de certificats d'économies d'énergie (CEE) que le SDES nous demande de lui transférer, par le biais d'une convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer ladite convention.

Une discussion s'entame au sujet des passages piétons que nous voudrions sécuriser : **Marie-Laure Chevallier** indique avoir étudié l'éclairage de ces passages la nuit : un système est très performant mais très coûteux (environ 12 000€ par passage piéton) et consiste au déclenchement de l'éclairage quand une voiture arrive. La question est à creuser. En attendant la commission environnement/déplacement devra travailler pour hiérarchiser les passages piétons de la commune selon leur caractère dangereux.

4. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires : nouvelle délibération

Bruno Stellian rappelle qu'une délibération du 25 mars 2005 autorisait le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour le personnel mais jugée pas assez précise par notre trésorier, il convient de l'abroger et d'en reprendre une.

Ce projet de délibération a été soumis, comme il se doit, à l'avis du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Le 13 janvier dernier, le comité technique a émis à l'unanimité, des représentants des collectivités et du personnel, un avis favorable sur le projet qui a été soumis à l'ensemble des conseillers municipaux.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la nouvelle délibération sur les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

5. Travaux d'aménagement Rue du Granier : convention de co-maitrise d'ouvrage entre la commune et Grand Chambéry

Pierre-Louis Besson rappelle qu'à l'occasion des futurs travaux de requalification de la rue du Granier qui rappelons-le ont pour but de dissimuler les réseaux aériens et de réaménager celle-ci, Grand Chambéry en profite pour renouveler la conduite d'eau potable vétuste ainsi qu'une partie du réseau assainissement. Une convention de co-maitrise d'ouvrage par laquelle Grand Chambéry délègue sa maitrise d'ouvrage pour la réfection de la tranchée à la commune doit être validée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la commune et Grand Chambéry

6. Achat d'une place de stationnement chemin de Miremont

Brigitte Bochaton rappelle, que comme indiqué dans le compte-rendu de la municipalité du 1er février, 3 places de stationnement à proximité de la MAM sont encore à la vente au prix de 7000€ hors-taxe la place ; la MAM dispose actuellement d'une place qui lui est réservée mais devant les difficultés de stationnement dans ce secteur, il a été décidé d'acheter une 2ème place.

Antoine FATIGA fait remarquer que c'est une place de stationnement achetée avec de l'argent public pour une utilisation privée au profit de la MAM.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise **Madame le Maire** à signer l'acte d'achat auprès de Cristal Habitat.

7. Approbation du tableau des effectifs au 02/03/2022

Bruno Stellian présente le nouveau tableau des effectifs modifié pour tenir compte de la création d'un poste d'attaché à temps complet suite à la réussite d'un concours et d'un avancement de grade d'adjoint administratif principal seconde classe à adjoint administratif première classe au cours de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau des effectifs.

8. Questions diverses

- **Brigitte Bochaton** informe :

- Les conseillers municipaux enfants et jeunes doivent se rendre au Mémorial d'Izieu 1 journée entre les 19 et 21 avril : on recherche un adulte qui en plus de l'animatrice jeunesse encadrera les enfants. **Laurence Francart, Claire Preschoux** et **Berthe-Ange Laudet** se proposent, en fonction de la date qui sera retenue.
- L'AMF et la Protection Civile proposent une solution d'acheminement de dons pour l'Ukraine, la mairie se charge de la réception ; une info a été mise sur nos supports de communication.

Isabelle Geindre fait part d'un problème de distribution pour l'Echo des Cascades pour Agnès de Savoie, **Luis-Michel Rodriguez** et **Claire Pérez** proposent de prendre le relai.

Franck Egard fait part de son mécontentement comme celui des habitants de Mi-Vallon qui ont envoyé une pétition en mairie suite à la suppression des conteneurs de Mi-Vallon, qui impose aux riverains de se rendre Route des Entremonts vers les nouveaux moloks enterrés pour déposer leurs déchets.

Brigitte Bochaton indique que la compétence déchets est du ressort de Grand Chambéry : à ce titre, il serait bien que les riverains envoient leur pétition à Grand Chambéry ; néanmoins, contact sera pris auprès de Grand Chambéry

Antoine Fatiga fait part au conseil municipal qu'il a envoyé le compte-rendu de la commission transport à tous les membres de ce dernier.

Il s'interroge également sur la date de mise en place de la fibre à la Grobelle et demande à **Pierre-Louis Besson** de programmer une commission travaux.

Olivier Marmet fait part de son avis sur le remplissage avec des galets au lieu de fleurs sur le terre-plein devant chez-lui, trouvant dommage de ne pas avoir demandé aux riverains s'ils étaient intéressés pour entretenir ces fleurs.

Laurence Francart dit que le fait d'avoir mis un STOP rue Edouard Pailleron est très bien mais les voitures roulent vite et des enfants traversent ne serait-ce que pour se rendre à l'école : il faut trouver une signalétique appropriée.

Laurence Francart informe également que l'AQCV ne fonctionne plus depuis le départ d'un animateur et le changement de directeur.

La séance est levée